

# MASTERCLASS #DigitalHumanRights

## Digital Ethics Officer - Délégué à l'Éthique Numérique

### PROGRAMME

#### PRÉ-REQUIS

Juristes, avocat, innovateurs, ingénieurs, déontologues, compliances, responsables business ou transformation, régulateurs disposant d'une bonne culture numérique et de connaissances a minima terminologiques en IA et informatique, etc. disposant d'une bonne culture numérique et de connaissances a minima terminologiques en IA et informatique.

#### MODALITÉS

100% online, sur le site du Juriste de Demain

16 sessions d'1h30 de 12h à 13h30 partir du 7 janvier 2021 et jusqu'au 23 mars 2021

Examen final pratique : les participants disposent de 3 mois à compter de la fin de la formation pour élaborer un dossier proposant un management de l'éthique du numérique dans l'organisation de leur choix en vue d'obtenir l'attestation "Digital Ethics Officer".

**Prix** : À partir de 1 000 euros HT (selon niveau de prise en charge)

**Diplôme** : Certification « Digital Ethics Officer »

#### OBJECTIFS

- L'étude, la promotion et la défense des droits fondamentaux numériques
- La production de normes de circulation des données
- La co-crédation d'outils Legaltech pour le management juridique

#### INSCRIPTION

[Inscrivez-vous en complétant en cliquant ici.](#)

#### Coordinateurs

Institute for Digital Fundamental Rights

[dfrights.org](http://dfrights.org)

EDHEC Augmented Law Institute

[edhec.edu/fr/ledhec-augmented-law-institute](http://edhec.edu/fr/ledhec-augmented-law-institute)

GOVERN&LAW

[governlaw.com](http://governlaw.com)

#### Organisme de formation

Seraphin.legal

50 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris

[seraphin.legal](http://seraphin.legal)

[contact@seraphin.legal](mailto:contact@seraphin.legal)

100% Online avec Le Juriste de Demain

[ejuristededemain.com](http://ejuristededemain.com)

# 4 Modules

1

## Digital Ethics Officer, Un nouveau métier pour la gouvernance de l'IA

### Contenu :

- Rôle et enjeux du Digital Ethic Officer dans les organisations
- Culture de l'innovation, numérique et intelligence artificielle
- Historical Perspective on Law and AI, A Comparative Approach EU-US
- Responsabilité éthique des entreprises

**Intervenants :** Thomas Saint-Aubin, Mona Caroline Chammas, Anaïs Person, Frank Fagan, Christophe Roquilly, Geert Demuijnck, etc.

### Contenu :

- Régulation de l'éthique du numérique et de l'IA en France et à l'international
  - Enjeux techniques de l'éthique de l'IA
- Éthique de l'innovation dans les entreprises
- #LawsCode: Innover dans la régulation de l'IA
- Gouvernance des données, conformité et innovation

**Intervenants :** Anaïs Person, Mona Caroline Chammas, Thomas Saint-Aubin, Matthias de Bièvre, Olivier Dion, etc.

## Cadre juridique de l'intelligence artificielle et enjeux de régulation

2

### Contenu :

- Business & Human Rights, Issues regarding the commercial exploitation of big data
- GDPR "by design": the new turn on AI governance
- Human by Design

**Intervenants :** Björn FASTERLING, Gianclaudio Malgieri, Mona Caroline Chammas, etc.

### Contenu :

- Régulation de l'IA dans le domaine de la santé et de la protection sociale
- Régulation de l'IA dans le domaine de l'eJustice
- Régulation de l'IA appliquée aux services publics et aux collectivités territoriales
- Régulation de l'IA et condition urbaine (éducation, mobilité)

**Intervenants :** Anaïs Person, Marco Giacalone, Laurent Vidal, Laszlo Van Daal, Matthias de Bièvre, Olivier Dion, etc.

## Focus & practice : régulation et éthique de l'IA par spécialités

4

# Financement

## Vous êtes un professionnel libéral ?

Le FIF PL est un fonds d'assurance formation agréé par Arrêté Ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal Officiel, le 25 mars 1993.

En votre qualité d'adhérent, vous pouvez réaliser une demande prise en charge de vos actions de formation.

## Qui est concerné ?

Les ressortissants du FIF PL sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins), qui exercent en entreprise individuelle ou en qualité de gérant majoritaire (TNS).

+ Ils doivent être inscrits à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrits au Répertoire des Métiers, et être enregistrés sous un code NAF dépendant du FIF PL.

## Quelle démarche à effectuer ?

Tout professionnel libéral qui souhaite bénéficier d'une prise en charge doit compléter préalablement sa demande de prise en charge en ligne.

**ATTENTION** : Toute demande préalable de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1er jour de formation !

**Plus d'informations** : <https://www.fifpl.fr/profession-liberale/procedures-de-prise-en-charge>